

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA SEANCE Du 29 juin 2016

Date de la convocation : 23 juin 2016

Etaient présents : M. BARRAL, M. MIRABEL, M. MORIN, Mme RIONDET, Mme BARRAL, M. BUDYNEK, M. JACQUET, M. BOMBRUN, Mme QUINCIEU, Mme GILLIARD, M. JURDYC, M. CLERC, Mme JAILLOT, Mme MORIN

Absent : Mme DUMONT, M. GIUST, M DUCHAMP, Mme BUDYNEK

Ont donné procuration : Mme TRINQUET ; Mme DEVOS ; Mme DUMAS, M PASTOR
Mme MORIN a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire donne compte rendu des actes signés en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales

Commission des finances et projets

- Contrat pour l'étude du projet d'extension (mairie)
Cocontractant : PURE INGENIERIE– Prix TTC 29880.00 €
- Contrat pour la mission « bâtiment et génie civil (mairie)
Cocontractant : DEKRA– Prix TTC 6240.00 €
- Contrat pour la coordination SPS (mairie)
Cocontractant : DEKRA– Prix TTC 3288.00 €
- Contrat pour le diagnostic amiante et plomb (mairie)
Cocontractant : DEKRA– Prix TTC 1020,00 €
- Contrat pour l'achat de cylindres électroniques porte extérieures pour l'alarme intrusion (mairie)
Cocontractant : LBA– Prix TTC 1936.42 €
- Contrat l'achat de transpondeur (mairie)
Cocontractant : LBA THIVEL– Prix TTC 462.00 €
- Contrat pour le raccordement alarme intrusion (mairie)
Cocontractant : STANLEY SECURITY– Prix TTC 110.00 €
- Contrat la réalisation la mise en service et hors service du système de contrôle d'accès (mairie)
Cocontractant : STANLEY– Prix TTC 290.40 €
- Contrat pour le marché de la climatisation (salle verrière)
Cocontractant : AFC– Prix TTC 22376.00 €

- Contrat pour la pose d'une climatisation (bureau de pose)
Cocontractant : PIVIDAL– Prix TTC 4117.92 €
- Contrat pour des travaux de peintures et rénovation de volets (logements)
Cocontractant RHONIBAT– Prix TTC 3105.81 €
- Contrat pour l'achat d'un chauffe-eau (appartement école)
Cocontractant : SARL MARTIN– Prix TTC 774.00 €
- Contrat pour le remplacement d'un évier (appartement école)
Cocontractant : SARL MARTIN– Prix TTC 816.78 €
- Contrat pour le remplacement d'un robinet évier (appartement école)
Cocontractant : SARL MARTIN– Prix TTC 220.86 €
- Contrat pour l'aménagement d'une bande de terre du parking du restaurant scolaire.
Cocontractant LES JARDINS DE BENJAMIN – Prix TTC 997.20 €
- Contrat pour la mise en place de roches pour faire respecter l'accès du chemin des patelières
Cocontractant : BEAUFRERE TP– Prix TTC 638.87 €

Commission Cadre de Vie et Proximité

- Contrat pour le changement électrode défibrillateur (commune)
Cocontractant : RHONE MEDICAL– Prix TTC 566.87 €
- Contrat pour la réalisation d'un totem double faces (commune de Solaize)
Cocontractant : LENOIR SERVICE– Prix TTC 10116.00 €

Commission scolaire et sociale

- Contrat pour la réparation du lave-vaisselle (restaurant scolaire)
Cocontractant : ASTRAL – Prix TTC 288.00 €
- Contrat pour la fourniture d'un support ventouse (école Primaire)
Cocontractant : DELTA SECURITY – Prix TTC 475.20 €
- Contrat pour la pose et raccordement d'une prise de congélateur four au restaurant scolaire, suite à dysfonctionnement récurrent (prise ; sortie de câble ; disjoncteur différentiel ; disjoncteur IC 60 ; 10 m de câble)
Cocontractant : PIVIDAL– Prix TTC 1165.52 €
- Contrat pour l'achat d'une bande antidérapante (école maternelle)
Cocontractant : WATTELEZ– Prix TTC 186.96 €
- Contrat pour des plaques de protections murales (restaurant scolaire)
Cocontractant : CS FRANCE– Prix TTC 2765.58 €
- Contrat pour l'achat d'une armoire réfrigérée inox (restaurant scolaire)
Cocontractant : BACCHUS EQUIPEMENTS– Prix TTC 291.60 €

- Contrat pour l'achat de fourniture pour activités manuelles (école maternelle)
Cocontractant : LIBRAIRIE DU CHANGE– Prix TTC 428.43 €
- Contrat pour l'achat de fourniture pour activités manuelles (école maternelle)
Cocontractant : LIBRAIRIE DU CHANGE– Prix TTC 778,30 €
- Contrat pour l'achat de fourniture pour activités manuelles (école maternelle)
Cocontractant : LIBRAIRIE DU CHANGE– Prix TTC 362,45 €
- Contrat pour l'achat de fourniture scolaire (école maternelle)
Cocontractant : GILEDUC– Prix TTC 302.70 €
- Contrat pour l'achat de mobilier (école maternelle)
Cocontractant : MANUTAN COLLECTIVITES– Prix TTC 2160.00 €
- Contrat pour l'achat de fourniture pour activités manuelles (école maternelle)
Cocontractant : WESCO– Prix TTC 588.70 €
- Contrat pour l'achat de fourniture scolaire (école maternelle)
Cocontractant : Savoir plus– Prix TTC 362.35 €
- Contrat pour l'achat de livres de lecture (école élémentaire)
Cocontractant : DECITRE– Prix TTC 445.73 €
- Contrat pour l'achat de fourniture scolaire (école élémentaire)
Cocontractant : LIBRAIRIE DU CHANGE– Prix TTC 281,02 €
- Contrat pour le nettoyage et mise en peinture de murs (école maternelle)
Cocontractant : SARL COLOMBAN ET FILS– Prix TTC 3022,50 €

Commission Culture Communication, et Relations Institutionnelles

- Contrat pour la réalisation d'un guide (médiathèque)
Cocontractant : NICOLA BERNARDELLI– Prix TTC 600.00 €
- Contrat pour une prestation musicale (fête de la musique)
Cocontractant : TREFLE ORGANISATION – Prix TTC 700.00 €
- Contrat pour l'accès à la plateforme 1 D touch jeux vidéo (médiathèque)
Cocontractant : LAB TOUCH– Prix TTC 430.80 €
- Contrat pour l'accès à la plateforme 1 D touch musique (médiathèque)
Cocontractant : LAB TOUCH– Prix TTC 1586.40 €
- Contrat pour l'achat d'un écran télévision HD (médiathèque)
Cocontractant : ROBLPHONE– Prix TTC 615.84 €
- Contrat pour une prestation musicale (fête de la musique)
Cocontractant : ASSOCIATION TCJB – Prix TTC 750.00 €
- Contrat pour l'abonnement annuel (médiathèque)
Cocontractant : CITE DE LA MUSIQUE– Prix TTC 250.00 €

- Contrat pour la fourniture et pose prise TV (médiathèque)
Cocontractant : PIVIDAL– Prix TTC 327.30 €
- Contrat pour des prestations de reportages pour des évènements
Cocontractant : CLAVEL SEBASTIEN– Prix TTC 2152.50 €
- Contrat pour la fourniture de matériel informatique (médiathèque)
Cocontractant : MICROLOGIC– Prix TTC 130.80 €
- Contrat pour la fourniture de pinces (médiathèque)
Cocontractant : CAIRO– Prix TTC 378.00 €
- Contrat pour le remplacement d'un robinet thermostatique (médiathèque)
Cocontractant : ENGIE COFELY– Prix TTC 486.00 €
- Contrat pour le remplacement d'un disconnecteur d'une chaudière (médiathèque)
Cocontractant : ENGIE COFELY– Prix TTC 532.80 €
- Contrat pour le changement de lames du portillon (médiathèque)
Cocontractant : SOCIETE CHAZAUD– Prix TTC 1294.80 €
- Contrat pour l'achat de deux connecteurs numériques et une maintenance (médiathèque)
Cocontractant : DECALOG– Prix TTC 654.00 €
- Contrat pour l'achat de CD (médiathèque)
Cocontractant : GAM ANNECY– Prix TTC 340.25 €
- Contrat pour l'achat de DVD (médiathèque)
Cocontractant : COLACO– Prix TTC 757.37 €
- Contrat pour l'achat de livres en gros caractères (médiathèque)
Cocontractant : A VUE D'OEIL– Prix TTC 131.49 €
- Contrat une animation (fête de la musique)
Cocontractant : SEKSION MALOYA– Prix TTC 800.00 €

Commission développement durable et urbanisme

- Contrat pour l'achat d'un antimousse (service technique)
Cocontractant IPC – Prix TTC 163.00 €
- Contrat pour un traitement des remontées capillaires (église)
Cocontractant : AXE ASSECHEMENT– Prix TTC 6060.00 €
- Contrat pour une protection des murs (église)
Cocontractant : CHAUSSON MATERIAUX– Prix TTC 1016.32 €
- Contrat pour la recherche de légionnelles (tous bâtiments)
Cocontractant : ALPABIO – Prix TTC 1201.20 €
- Contrat pour le bornage d'une parcelle rue Gilbert Descrottes (AH n°56)
Cocontractant : BLIN GEOMETRE EXPERT– Prix TTC 1500.00 €

Commission sport et Associations

- Contrat pour le changement de portes (vestiaire Maison foot)
Cocontractant : MCB– Prix TTC 1306.80 €
- Contrat pour la réparation et fourniture de filets de buts (city park)
Cocontractant : AGORESPACE– Prix TTC 1128.00 €
- Contrat pour la commande de jeux (ludothèque)
Cocontractant : VISA-JEUX– Prix TTC 303.00 €
- Contrat pour la commande mobilier (ludothèque)
Cocontractant : IKEA– Prix TTC 77.95 €
- Contrat pour le nettoyage et mise en peinture de murs (Maison du foot)
Cocontractant : SARL COLOMBAN ET FILS– Prix TTC 8714,40 €
- Contrat pour la fourniture et pose d'une prise (salle verchère)
Cocontractant PIVIDAL – Prix TTC 463.26 €

Administration générale

- Contrat pour l'achat d'un pied de micro (mairie)
Cocontractant ROBELPHONE – Prix TTC 64.56 €
- Contrat pour la maintenance d'un logiciel PV électroniques (mairie)
Cocontractant LOGITUD – Prix TTC 118.80 €
- Contrat pour des travaux de plomberie (appartement école)
Cocontractant : SARL MARTIN– Prix TTC 105.60 €
- Contrat pour la fourniture et programmation de 3 émetteurs (portail appartements et atelier)
Cocontractant : SERRURERIE STEFAN– Prix TTC 100.00 €
- Contrat pour la taille des branches (rue du Rhône)
Cocontractant : JE DIS VERT – Prix TTC 120.00 €
- Contrat pour des cadenas aux portillons (Ateliers et jeux sur le mail)
Cocontractant : LBA THIVEL– Prix TTC 231.80 €

Délibération N° 16-06-22

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique de 1ere classe à temps non complet dans le cadre de l'avancement de grade et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Rapporteur : Pascal Jurdyc

Dans le cadre de l'avancement de grade, un agent nommé sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique de 1ère classe.

Il est propose au Conseil Municipal, de :

- Créer le poste correspondant (temps non complet : 31h)
- Supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- Modifier le tableau des effectifs
- La rémunération de ce poste sera calculée sur l'indice correspondant à ce grade ;
- Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide :

- A compter du 1^{er} septembre 2016, de créer 1 poste d'adjoint technique de 1^{ere} classe, à temps non complet (31h) ;
- De modifier le tableau des effectifs ;
- De prévoir la dépense correspondante
- De supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Délibération N° 16-06-23

Objet : Mairie de Solaize – mise en accessibilité : autorisation à déposer le permis de construire et avant projet

Rapporteur : Pierre Mirabel

La municipalité a lancé un audit de mise en accessibilité de ses bâtiments à l'automne 2014.

Parmi les bâtiments à mettre en accessibilité, compte tenu du nombre de visiteurs et compte tenu de l'importance des contraintes techniques de mise aux normes PMR, celui de la mairie s'est rapidement distingué comme devant être traité en priorité.

L'ampleur de la mise aux normes engendre des travaux qui doivent faire l'objet d'un permis de construire à déposer sur les parcelles AS 49 ; AS 50 et AS 111.

En effet, il s'agit de :

1. Rendre accessible le parvis de la mairie pour que le public accède à l'accueil de la mairie ainsi qu'à ses services principaux comme l'état civil et l'urbanisme
Ces travaux consistent à rénover le parvis en mauvais état avec des pavements anciens, irréguliers, cassés et déchaussés et à le rendre accessible depuis le trottoir aux services municipaux. Ces travaux concernent environ 230 m² à traiter.
2. Positionner au rez-de-chaussée les fonctionnalités suivantes qui sont actuellement uniquement accessibles sur les étages du bâtiment : police municipale, un bureau d'accueil pour des rendez-vous individuels, une petite salle de réunion et créer des sanitaires accessibles au personnel et au public.

Il faut donc engager la démolition de la verrière et du local de chaufferie (laquelle sera enterrée), ce qui représente 62 m² et construire la surface correspondant à ces espaces. Il est prévu la construction de 3 bureaux, d'une salle de réunion, des sanitaires PMR, d'un local poubelles et d'espaces de stockage en rez de chaussée pour une surface utile de 156 m² environ.

3. De créer au Nord du bâtiment de la mairie, un parking de 16 places au total (dont des places handicapé) directement accessibles au bâtiment de la mairie, requalifier la voie d'accès et sécuriser de l'accès au parking par un portail sur le côté Est du bâtiment. Ces travaux portent sur une surface de 500 m² environ

Ces travaux seront accompagnés de quelques travaux de mise aux normes dans les étages (local informatique par exemple) et d'une rénovation des façades de la mairie ainsi que des menuiseries extérieures.

Je vous rappelle la délibération du 16 mai 2016 portant sur l'avant projet et en particulier les aspects financiers. Je vous rappelle l'estimation des travaux au stade avant projet, 765 000 €ht et la demande formulée auprès de l'Etat à bénéficier du fonds exceptionnel d'aide à l'investissement public

Sur la base du projet présenté, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le projet et son coût prévisionnel en phase avant projet
- autorise Monsieur le Maire à diligenter les démarches visant au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme
- autorise le dépôt de toute demande d'urbanisme visant à obtenir l'autorisation de construire, nécessaire à la réalisation des travaux de mise en accessibilité du bâtiment de la mairie

Délibération n° 16-06-24

Révision des tarifs du restaurant scolaire

Rapporteur Mme Riondet

Le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux tarifs de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, publié au J.O du 30 juin 2006, met fin au régime d'encadrement des tarifs et de leur variation pour les écoles.

Il appartient aux collectivités territoriales de fixer les prix de la restauration scolaire, fournie aux élèves des établissements dont elle a la charge, en tenant compte des dépenses supportées par la collectivité au titre de la restauration, et des besoins exprimés par les usagers.

Les tarifs actuels sont les suivants :

- 4,97 € pour tous les enfants
- 6,00 € pour les adultes
- 3,62 € pour le troisième enfant
- 3,10 € pour l'enfant soumis à un régime spécifique

Compte tenu des charges qui pèsent sur le restaurant scolaire

Il est proposé une augmentation de 5 centimes sur l'ensemble des tarifs (1% du 1^{er} tarif)

Cela donne les tarifs suivants :

- 5,02 € pour tous les enfants
- 6,05 € pour les adultes
- 3,67 € pour le troisième enfant
- 3,15 € pour l'enfant soumis à un régime spécifique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Approuve les nouveaux tarifs ;

-Dit que cette augmentation prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Délibération N° 16-06-25

Objet : Gratuité de l'inscription à la médiathèque pour les nouveaux arrivants, à compter du 1^{er} juillet 2016

Rapporteur : Lucie Barral

Afin de réserver un bon accueil aux nouveaux arrivants à Solaize, il est proposé d'établir la gratuité des inscriptions, à la médiathèque de Solaize, pour les nouveaux arrivants installés, depuis moins d'un an.

Cette gratuité n'est valable qu'une seule fois, et n'est pas renouvelable

Les bénéficiaires doivent répondre aux critères suivants :

-Etre nouvel arrivant à Solaize, depuis moins d'un an.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide, à l'unanimité

D'établir la gratuité des inscriptions à la médiathèque, pour les nouveaux arrivants, répondant aux critères énoncés.

Délibération N° 16-06-26

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à « Solaize Tennis ».

Rapporteur : Evelyne Quincieu

Le club « Solaize Tennis » a sollicité la Mairie de Solaize, pour une subvention relative à une formation réalisée par un encadrant du club.

Le montant global pour la formation s'élève à 120 €.

Il est proposé de financer la moitié du montant de la formation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide

-d'approuver le versement d'une subvention de 60 € à « Solaize tennis

Et,

-dire que les crédits sont prévus au BP 2016, au chapitre 65 ;

Rapport 2015 sur la qualité du service public d'eau potable

Conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 pour la protection de l'environnement, une information sur la qualité de l'eau potable, est présentée au Conseil Municipal.

Il s'agit rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine réalisé par l'ARS, qui concerne la distribution de l'eau potable qu'effectue le Syndicat Intercommunal des Eaux de Communay et région.

Ce rapport est à la disposition du public en Mairie. La mise à disposition du rapport au public se fera en Mairie dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil municipal.

Rapport 2014 annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du CGCT, ce rapport annuel est diffusé dans chaque mairie membre de la métropole pour qu'il fasse l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes à son Conseil Municipal.

Tirage au sort Jury d'assises

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 7 juillet 2016, conformément à la loi du 04 août 1884

**Le Maire
Guy Barral**